



AVIS CONSEIL GENERAL

Séance du 31.01.2024

Réuni en séance le 31 janvier 2024, en présence de 44 membres, le Conseil général a pris la décision suivante :

- Il accepte, par 41 voix pour et 2 contre, la demande de crédit supplémentaire pour la création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau de CHF 300'000.

Les documents concernant cette décision sont à disposition au secrétariat général pour consultation et sur le site internet de la Commune de Val de Bagnes.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 2 avril 2024.

Fait à Val de Bagnes, le 2 février 2024

Le Conseil général